

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
342^{EME} REUNION
21 NOVEMBRE 2012
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR (CCCXLII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 342^{ème} réunion, en séance publique, tenue le 21 novembre 2012, à AddisAbéba, a débattu de l'interdépendance entre le développement, la paix et la sécurité. Le Conseil a également suivi les déclarations faites par le Ministre des Affaires étrangères de la République de Gambie, S.E. Hon. Suzan Waffa-Ogoo, et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, et la présentation par le représentant de l'Oxfam des conclusions de la réunion technique, ainsi que la réponse du Représentant permanent de la République unie de Tanzanie auprès de l'UA.

Le Conseil a exprimé sa gratitude à la communauté internationale, en particulier les Nations unies, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux, pour leur soutien en faveur de la promotion du développement, de la paix et de la sécurité.

Le Conseil a souligné que la responsabilité d'assurer le développement, la paix et la sécurité sur le continent africain relève d'abord des États et des peuples africains. Cette responsabilité est exercée dans le cadre des politiques nationales visant la promotion de la démocratie, de l'État de droit, d'une gouvernance inclusive et d'un développement équitable, ainsi qu'à travers les instruments et des politiques adoptés aux niveaux régional et continental.

Le Conseil a souligné la nécessité d'intégrer la question du genre dans tous les efforts pour le développement, la paix et la sécurité sur le continent. À cet égard, le Conseil a salué le rôle du Département chargé de la question des Femmes des Nations unies dans le traitement du sort des femmes, des enfants, des jeunes et d'autres groupes vulnérables, et a souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre les instruments et les politiques de l'UA relatifs aux femmes et aux enfants.

Le Conseil a exhorté les États membres, la Commission de l'UA, les Nations unies, les partenaires de l'UA, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, à coopérer en ce qui concerne les liens entre conflit, sécurité et développement. Ces mesures doivent inclure la promotion du dialogue national et régional, des discussions structurées sur les situations de risque, la coopération dans l'évaluation et la planification, les échanges en matière de formation de personnel, et les programmes pratiques conjoints aux niveaux national et régional, en mettant l'accent sur la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit et le développement.

Le Conseil a souligné la nécessité de veiller à ce que les modèles africains de développement soient en adéquation avec les besoins réels de la population. À cet égard, le Conseil a noté que les activités de promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité doivent aller de pair avec les efforts de promotion du développement durable. Le Conseil a également réaffirmé l'importance de la mise en œuvre des politiques pertinentes de l'UA, en particulier les instruments relatifs à la prévention structurelle des conflits, ainsi que le Cadre d'action pour la reconstruction post-conflit et le développement [EX.CL/Dec.302 (IX)] et le Cadre pour la mise en

œuvre opérationnelle du Système continental d'alerte rapide [EX.CL/Dec.336 (X)], adoptés par le Conseil exécutif de l'UA lors de ses sessions ordinaires tenues respectivement à Banjul, (Gambie), en juin 2006, et à Addis-Abeba, (Ethiopie), en janvier 2007.

Tout en soulignant la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles, le Conseil a mis l'accent sur la nécessité d'une utilisation efficace et équilibrée des ressources disponibles. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour l'UA d'élaborer des mécanismes holistiques de mise en œuvre et de suivi des cadres normatifs existants de l'Union, et a demandé à la Commission de faire rapport, en temps utile, sur le développement de tels mécanismes. Le Conseil a souligné la nécessité de poursuivre l'inclusion des dimensions paix, sécurité et prévention des conflits dans les négociations intergouvernementales en cours visant à définir les objectifs du développement post-2015.

Le Conseil a pris note de l'impact de la dette extérieure sur la croissance économique et le développement des Etats africains, et a lancé un appel en faveur de politiques plus efficaces pour traiter les problèmes de développement spécifiques à l'Afrique.

Le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer davantage l'intégration africaine en vue de créer plus d'opportunités pour consolider l'interdépendance entre le développement, la paix et la sécurité sur le continent. A cet égard, le Conseil a exhorté les Etats membres à promouvoir des politiques qui facilitent la libre circulation des personnes et des biens sur le continent pour enraciner le processus de développement.

Le Conseil attend avec intérêt la célébration réussie du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, qui constitue une opportunité pour stimuler davantage l'essence du panafricanisme et de la Renaissance africaine, dans le domaine de la gouvernance, de la paix, de la sécurité et du développement.